Image not found or type unknown

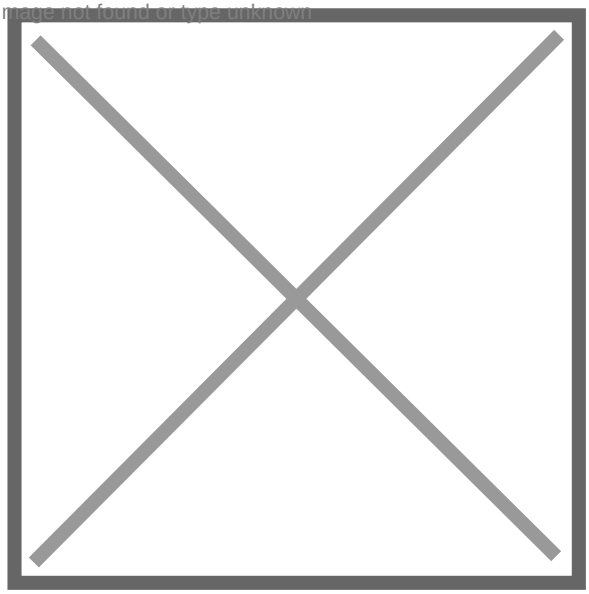

Situation irrégulière et j'attends un bebe

Par **dania16**, le **09/09/2014** à **16:46**

Bonjour
je suis une algerienne mariée depuis2011 en Algérie mon mari est titulaire de la carte de résidence 10 ans depuis 2005 il a un travaille fixe en france avec un appartement qu'on occupe actuellement pour moi je suis rentré france avec un visa court sejour 3 mois depuis 14 mars 20 14 et la j'attends un bébé pour bientôt début octobre.
j'ai jamais procédé a regulariser ma situation, mais par contre j'ai tout les papiers acte de mariage livret de famille traduit en français les bons d'achats pour le bebe le relever de la caf car j'ai bénéficier de la prime de naissance le contrat de location a mon nom ainsi que mon mari .
donc a propos de tout ça je veux votre conseil pour procéder au règlement de ma situation apres la naissance de mon bebe.
en attente de vous lire
cdt

Par **dania16**, le **15/09/2014** à **17:48**

Cc personne n'a répondu a mon message

Par **mourad78**, le **15/09/2014** à **21:47**

Bonsoir,

Je suis étonné pour quoi vous n'avez pas fait le regroupement familiale avant de venir en France!!!!!????.
Vous avez compliquée votre situation même si vous aurez un enfant naître en France ça ne vous donne pas le droit au séjour en France (parce que le papa de votre enfant n'est pas français).

maintenant vous avez deux solutions :

1-repartez en Algérie et faire le regroupement familiale.

2-votre situation c'est CONJOINT D'ETRANGER EN SITUATION RÉGULIÈRE.
après "la circulaire Valls" tu as le droit de demander un titre de séjour exceptionnelle en tant que conjoint d'étranger en situation régulière à condition que le demandeur réside en France depuis au moins 5 ans et que la durée de vie commune du couple soit supérieure à 18 mois.

Bonne chance

Par **dania16**, le **15/09/2014** à **22:06**

Merci pour votre réponse
ben je suis venue avec visa d'affaires et ordre de mission j'avais donc un compte rendus a préparé a la banque qui ma donné des frais de mission c' était jamais mon intention de rester en France mais puisque j'ai us un malais ele médecin ma demandé de choisir entre le bebe et le voyage a mon cas ques que vous faites?
Alors concernant la vie commune mon mari faisait cles vas et les viens depuis notre mariage depuis 2011 il réside en france depuis 2005 en situation régulière il étais deja marié avec une française et il a deux enfants je ne sais pas es qu'il peux demander la nationalité française ou non.
et merci encore une fois pour votre reponse

Par **mourad78**, le **15/09/2014** à **22:36**

Vous aviez le droit de prolonger votre visa avant la fin de validité de visa sur tôt vous avez des justificatifs de votre médecin traitant avec ça la préfecture va prolonger votre visa facilement.
normalement pour avoir la nationalité française il faut la demander à la avance car la procédure prendra environ deux ans.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés